

<< Service Description

# Cisco Inspection Service – Low Complexity Equipment >>

Description de service

## Service d’inspection Cisco – équipements à faible complexité

La présente Description de service fait partie de l’Accord de services (tel que défini dans le [Guide des services](#)) et décrit les divers Services que Cisco vous fournit. Les termes commençant par une majuscule, sauf s’ils sont définis dans le présent document, ont la signification qui leur est donnée dans le Guide des services.

### 1. Résumé

Le Service d’inspection Cisco – équipement à faible complexité (UGS de service avancé à prix fixe : ASF-CEI-G-INSP-LC) permet d’inspecter le produit afin de déterminer s’il peut ou non être placé sous un contrat de maintenance Cisco. Cisco n’a aucune obligation de fournir des services d’assistance dans le cadre d’un contrat de maintenance pour tout produit qui ne répond pas aux critères d’inspection. Le Service consiste en l’inspection d’une (1) quantité du produit figurant dans la liste ci-dessous. Toute inspection supplémentaire requiert l’achat de quantités supplémentaires de ce Service.

Cisco peut, à sa seule discrétion, proposer une inspection Webex comme alternative à une inspection sur site, au même coût qu’une inspection sur site.

| Routeurs                     | Commutateurs                                   | Sécurité et pare-feu | Autres |
|------------------------------|--|----------------------|--------|
| CISCO GAMMES 860, 880 ET 890 | CISCO CATALYST GAMMES 2950 ET 2960             |                      |        |
| CISCO GAMME 1700             | CISCO CATALYST GAMMES 3550, 3560, 3750 ET 3850 |                      |        |
| CISCO GAMME 2800             | CISCO CATALYST GAMME 9300                      |                      |        |
| CISCO GAMME 2900             | CISCO CATALYST GAMME 2900 XL                   |                      |        |
|                              | CISCO CATALYST GAMME 3500 XL                   |                      |        |
|                              | CISCO WS-6748                                  |                      |        |

## 2. Service d'inspection

### 2.1 Responsabilités de Cisco :

- Assurer l'inspection de tous les modules matériels
- Assurer l'inspection des interfaces de réseau
- Effectuer des diagnostics de base du produit
- Vérifier le micrologiciel du produit
- Collecter et confirmer les numéros de série du produit
- Émettre une documentation à la fin de l'inspection qui indiquera si le produit remplit les conditions requises pour faire l'objet d'un contrat de maintenance Cisco.
- Cisco se réserve le droit de refuser l'inspection/le service sur tout produit qui a été abandonné depuis plus de deux ans.
- CETTE INSPECTION LIMITÉE DE L'ÉQUIPEMENT SE LIMITE UNIQUEMENT AUX SERVICES DÉTAILLÉS CI-DESSUS ET N'EST PAS CONÇUE POUR VÉRIFIER SI TOUTES LES FONCTIONS DU PRODUIT PEUVENT ÊTRE EXÉCUTÉES OU NON. CETTE INSPECTION LIMITÉE DU MATÉRIEL N'EST PAS DESTINÉE À VÉRIFIER SI LE PRODUIT FONCTIONNE OU NON DANS L'ENVIRONNEMENT RÉSEAU DU CLIENT, S'IL FONCTIONNE AVEC D'AUTRES PRODUITS DANS L'ENVIRONNEMENT RÉSEAU DU CLIENT OU SI UN LOGICIEL FAISANT PARTIE DU PRODUIT CONTIENT OU NON DES BOGUES OU DES ERREURS.
- CETTE INSPECTION LIMITÉE DE L'ÉQUIPEMENT NE PERMET EN AUCUN CAS DE CERTIFIER QUE LE PRODUIT EST « NEUF », « PRESQUE NEUF » OU « REMIS À NEUF ».

### 2.2 Responsabilités du Client

- Avant la date de début des Services :
- Fournir un inventaire complet du matériel et des logiciels.
- Confirmer que l'alimentation en CA et l'espace de travail sont appropriés.
- Indiquer les numéros de série des unités à inspecter.

### 2.3 Suppositions

- Il est supposé que le Client a obtenu ou est en train d'obtenir une licence de logiciel valide pour tout produit logiciel qui sera inspecté.
- Les demandes de service aux États-Unis et au Canada doivent être signalées au moins 5 jours ouvrables à l'avance. Les sites internationaux requièrent un préavis d'au moins 10 jours ouvrables.
- Toute annulation ou report doit être effectué au moins 24 heures avant l'intervention prévue.
- Toute nouvelle visite sera facturée comme une nouvelle inspection.

### 2.4 Exclusions

- Sauf indication contraire, ce service ne couvre pas les éléments suivants :
  - Services d'assistance
  - Frais de remplacement du matériel
  - Toute personnalisation ou installation de logiciels
  - Mises à niveau du matériel et de logiciels
  - Réparation, dépannage ou diagnostic
  - Tout retard, travail supplémentaire et/ou coût que Cisco estime avoir encouru en raison de l'incapacité du Client ou de ses agents à remplir les responsabilités du Client, ou de l'incapacité à préparer correctement le site avant que Cisco fournisse le Service.